



# Presse

## Lu pour vous

### la Nouvelle République

**Vendredi 28 janvier 2022**

## **Tours : les policiers partagés sur la façon d'augmenter les effectifs dédiés aux missions de voie publique**

**L'État veut doubler le nombre de policiers sur le terrain d'ici 2030. À Tours ces derniers s'interrogent sur la meilleure manière de parvenir à cet objectif.**

"Mettre plus de bleu sur la voie publique." Le ministère de l'Intérieur avait annoncé la couleur dès 2020, lors de la présentation de son Plan sécurité, en s'engageant à missionner davantage de forces de l'ordre dans les rues. Un objectif réaffirmé par Emmanuel Macron, début janvier, qui souhaite "doubler le nombre de policiers sur le terrain d'ici 2030" pour réinvestir le terrain. Un nouveau coup de projecteur sur le thème de la sécurité, à trois mois de l'élection présidentielle.

À Tours, comme ailleurs en France, ce vaste projet de réforme de la police, encore du registre de l'idée, reçoit un accueil mitigé. Certains fonctionnaires tourangeaux craignent notamment que les fins limiers de la police judiciaire (PJ) soient mobilisés sur des missions de patrouilles, plutôt que de se consacrer à leurs enquêtes plus complexes. Un sort semblable à celui des renseignements généraux (RG), récupéré par la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) en 2008.

### **"Qualité" vs "quantité"**

De passage en Touraine en novembre, le secrétaire général d'Alternative Police Cfdt Denis Jacob regrettait cette stratégie de la "quantité" au détriment de la "qualité" des forces de l'ordre. "Il faut cesser d'être dans une politique du "toujours plus" en matière de recrutement, soulignait-il. On n'a jamais eu autant de policiers." Selon lui, la solution serait plutôt une "réforme structurelle" afin de "tout refusionner dans un service général polyvalent".

[...] Dans les couloirs du commissariat de Tours, on craint également ce « déséquilibre » entre les opérations de terrain et les procédures qu'elles vont engendrer. Car, « mettre plus de policiers dehors, d'accord, mais il faut que la machine judiciaire suive le rythme ».